



## Conseil économique et social

Provisoire  
5 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2010

Débat consacré aux activités opérationnelles

#### Compte rendu analytique provisoire de la 30<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 12 juillet 2010, à 15 heures

*Président* : M. Cujba . . . . . (République de Moldova)

### Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (*suite*)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



*En l'absence de M. Ali (Malaisie), M. Cujba (République de Moldova), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)**

(E/2010/52, E/2010/53, E/2010/70 et E/2010/76-A/65/79)

- a) **Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite)** (E/2010/3-A/64/578)
- b) **Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (suite)** [E/2009/35; E/2010/5, E/2010/6, E/2010/14, E/2010/34 (Partie I), E/2010/34 (Partie I)/Add.1 et E/2010/36; E/2010/L.7]

*Table ronde sur le thème « Financement des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement : défis et meilleures pratiques au niveau des pays »*

1. **Le Président** dit que la table ronde sur le thème « Financement des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement : défis et meilleures pratiques au niveau des pays » sera l'occasion de comprendre les répercussions de l'actuelle architecture de financement du système des Nations Unies au niveau des pays, notamment une véritable évaluation des modalités de financement novatrices du point de vue des pays de programme.

2. Une table ronde sur le thème « Financement des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement : défis et meilleures pratiques au niveau des pays » est organisée. La table ronde est animée par M. Román Marchesi, Représentant permanent adjoint de l'Espagne. L'animateur fait une déclaration et présente les membres de la table ronde : M. Ahmed Shide (Éthiopie), Ministre d'État des finances et du développement économique; M. Servacius Likwelile (République-Unie de Tanzanie), Secrétaire permanent adjoint pour la gestion des finances publiques; M. Willie Samute (Malawi), Secrétaire principal pour la réforme du secteur public au Bureau du Président et

du Cabinet; et M. Nicholas Alipui, Directeur de la Division des programmes de l'UNICEF. Les membres de la table ronde font des exposés. Un dialogue interactif a alors lieu auquel prennent part les délégations du Viet Nam, de la République de Corée, du Brésil, de la Belgique et du Canada. Les membres de la table ronde répondent aux questions posées et observations soulevées. L'animateur fait les observations finales et met fin à la table ronde.

*Débat général*

3. **M. Alsaidi** (Observateur du Yémen), intervenant pour le compte du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe salue l'adoption de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système, laquelle résolution offre un examen complet de la situation actuelle des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement qui doivent rester universelles et volontaires, l'accent étant mis sur la neutralité et le multilatéralisme, et apporter des réponses souples aux besoins des pays en développement. Ces activités doivent être menées au profit des pays bénéficiaires, à leur demande et conformément à leurs politiques et priorités de développement.

4. Il faut apporter une amélioration continue à l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact du système des Nations Unies et procéder à une sensible augmentation des ressources. Le Groupe des 77 salue les tendances positives enregistrées dans les niveaux des contributions reçues par le système des Nations Unies en 2008, en hausse de 10 % en termes réels par rapport à l'année précédente, atteignant un niveau record de 22,2 milliards de dollars. Toutefois, le déséquilibre persiste entre le financement des activités de base et les autres financements, les ressources de base représentant moins du tiers des contributions totales. Cela constitue une cause majeure d'incohérence dans le système des Nations Unies pour le développement, y compris au niveau des pays, et a abouti à des approches faussées et inégales dans la mise en œuvre des programmes de développement correspondant aux objectifs de développement national. L'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée doit rechercher une réalisation plus étendue et plus rapide du partenariat mondial pour le développement, que préconisent les conclusions des grandes conférences des Nations Unies dans les

domaines économique et social et dans les domaines connexes.

5. Le Groupe des 77 et de la Chine souhaite souligner le besoin d'un partenariat mondial resserré pour le développement, sur la base de la reconnaissance de la responsabilisation et de l'appropriation nationales des stratégies de développement, devant servir de principe directeur aux activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays. Les partenaires doivent fournir une aide à la réalisation des objectifs des stratégies de développement national. L'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux, doivent reconnaître le principe de l'appropriation des projets par les pays en développement concernés, aligner leurs programmes de coopération sur les stratégies de développement nationales et harmoniser leurs programmes de coopération individuels pour optimiser leurs contributions.

6. Le Groupe des 77 renouvelle l'appel de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud organisée à Nairobi en 2009 pour que les fonds, programmes et organismes des Nations Unies intègrent dans leurs activités l'appui à la coopération triangulaire et Sud-Sud, aident les pays en développement sous leur gouverne et leur responsabilité, et renforcent leurs capacités afin de tirer le meilleur parti possible de cette coopération. Le Groupe croit fermement que l'Organisation des Nations Unies a un rôle majeur à jouer dans l'aide à la coopération Sud-Sud, de sorte que les pays en développement puissent participer efficacement à l'économie mondiale et bénéficier d'une part équitable des avantages procurés par la mondialisation. La coopération Sud-Sud ne saurait se substituer aux modalités traditionnelles de coopération internationale mais devrait plutôt les compléter. Les pays en développement rencontrent des difficultés importantes lorsqu'il s'agit pour eux de générer les ressources et le capital humain nécessaires à cette coopération dans un environnement économique et financier international très compliqué, les principales conséquences de la crise économique actuelle étant très durement ressenties dans les pays du Sud. Cette coopération doit être explicitement reprise dans les programmes opérationnels de tous les organismes compétents du système des Nations Unies en coordonnant l'approche la plus efficace d'aide à la coopération Sud-Sud.

7. Le Groupe salue les dernières initiatives entreprises par divers organismes des Nations Unies visant à établir de nouveaux services et programmes de travail pour appuyer et promouvoir la coopération Sud-Sud et exhorte les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement de développer et formuler des programmes de coopération pour le développement, à renforcer les capacités des organisations régionales ou sous-régionales, et à conduire des recherches visant à identifier les domaines prometteurs pour la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les commissions régionales doivent également jouer un rôle de catalyseur dans la promotion de cette coopération en renforçant l'aide technique et politique ainsi que l'appui à la recherche aux pays de leurs régions.

8. Il faut développer les moyens des activités de développement du système des Nations Unies pour maintenir une présence vigoureuse dans le plus grand nombre possible de pays en développement, dont les pays à revenu intermédiaire, et pour promouvoir un réseau souple de coordonnateurs résidents capables d'offrir une aide directe aux projets de la coopération Sud-Sud et triangulaire, via une utilisation plus large des capacités institutionnelles, des politiques des pouvoirs publics, de la passation des marchés et des autres expériences menées dans des pays en développement qui peuvent s'avérer efficaces dans d'autres pays en développement. Les bureaux de pays des Nations Unies doivent être encouragés à se mettre directement en relation les uns avec les autres pour appuyer les projets plurinationaux sous différentes configurations.

9. Le Groupe salue les efforts visant à mettre en place une base centrale de données sur le financement des activités opérationnelles, actuellement gérée par le Département des affaires économiques et sociales et le Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion. L'instauration d'un cadre pour suivre toutes les données liées aux contributions autres que les contributions de base, y compris les fonds d'affectation spéciale thématiques, doit faire partie intégrante du mandat de cette base centrale de données. Les conclusions du débat opérationnel du Conseil doivent également servir à améliorer l'efficacité de la réponse du système des Nations Unies aux besoins des pays en développement et à guider le système dans la pleine mise en œuvre des résolutions

sur les activités opérationnelles de développement. Les avancées effectuées dans la réalisation du programme de développement des Nations Unies nécessitent une pleine mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles et de la résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système, pour apporter une réponse plus étendue et plus efficace aux priorités des pays en développement à l'appui de leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international.

10. **M. Grauls** (Belgique), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association, des pays candidats potentiels (Albanie et Monténégro) de même que la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, dit que, tandis que l'offre d'une aide aux pays en développement ne constitue pas une activité exclusive de l'ONU, ses activités opérationnelles n'en représentent pas moins quelque 22 milliards de dollars, soit 18 % du total de l'aide publique au développement fournie ces dernières années par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Même si ces ressources s'écoulent via un système fragmenté grevé de lourdes charges administratives et financières, l'Union européenne appuie les activités opérationnelles de l'ONU car elles viennent en complément d'autres fonctions vitales mieux que tout autre acteur ne saurait le faire.

11. Même si le financement à destination du système des Nations Unies durant cette dernière décennie est en net progrès par rapport à la décennie précédente, les contraintes budgétaires compromettent la viabilité de cette croissance constante dans l'avenir immédiat. En outre, les résultats et l'efficacité des programmes de donateurs aussi bien bilatéraux que multilatéraux feront l'objet d'une surveillance plus attentive. La récente croissance en ressources s'est concentrée pour l'essentiel dans la catégorie des ressources autres que les ressources de base pour un certain nombre de raisons, notamment la possibilité de partage des coûts gouvernementaux entre pays partenaires et un flux croissant des transferts interorganisations, en particulier les fonds d'affectation spéciale multidonateurs. En outre, les politiques intérieures des pays donateurs ont axé le financement sur des objectifs de développement précis.

12. L'Union européenne reconnaît que, de l'avis de certains, les contributions autres que les contributions de base portent atteinte aux priorités assignées par les pays de programme et partagent les craintes de voir ces ressources accroître les coûts de transaction. Toutefois, les ressources autres que les ressources de base dans la plupart des cas offrent un appui supplémentaire qui n'aurait pas été autrement acheminé via le système des Nations Unies.

13. Le financement des activités de base pour les trois grands fonds et programmes du système a toujours été fourni presque exclusivement par les pays membres du Comité d'aide au développement. L'orateur se demande si ce fardeau disproportionné est approprié au moment où la part des pays OCDE/CAD dans l'économie mondiale décroît. En outre, un certain nombre de pays européens souvent petits prennent en charge une partie importante des ressources opérationnelles pour le développement. Cette base de financement doit être élargie dans le cadre des efforts visant à garantir des ressources plus stables et plus prévisibles.

14. Le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies marque le début d'un processus répondant aux besoins pressants d'efficacité au sein des activités opérationnelles des Nations Unies. En outre, des progrès ont été accomplis au niveau des pays l'année dernière. Les huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » ont déjà réglé les modalités de fonctionnement du système au niveau national. L'orateur préconise de répondre aux appels en faveur d'une même approche lancés par un nombre croissant de pays de programme. La création de la nouvelle entité relative à la condition féminine marque certes une percée vers l'égalité des femmes, mais elle constitue également un pas de géant du point de vue de l'efficacité par la fusion de quatre institutions au sein du système des Nations Unies. Les déclarations des récentes conférences sur l'initiative « Unis dans l'action » à Kigali et à Hanoi respectivement témoignent à l'évidence des progrès accomplis au niveau des pays. Des améliorations restent toujours à apporter au niveau du Siège.

15. L'Union européenne est attachée aux approches multilatérales et se félicite des efforts visant à renforcer la gestion axée sur les résultats ainsi que la communication de l'information sur les activités opérationnelles. L'efficacité devient toujours plus

importante au vu de la crise économique et d'un environnement limité en ressources, mais le système des Nations Unies néanmoins a la capacité de contribuer au développement et faire face à de nouveaux défis.

16. **M. Piminov** (Fédération de Russie) dit que la délégation de la Fédération de Russie est généralement satisfaite de la mise en œuvre de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement. Les grands principes régissant ces activités sont la neutralité et l'universalité, leur nature non politique, le financement volontaire et à titre gracieux, et la reconnaissance du rôle de chef de file et de la responsabilité des pays de programme eux-mêmes dans la détermination de leurs stratégies pour le développement. Les organismes des Nations Unies ainsi que les pays donateurs et bénéficiaires doivent faire montre de souplesse dans la définition des paramètres de leur coopération, en ayant à l'esprit les conditions et priorités spécifiques aux pays bénéficiaires.

17. La délégation de la Fédération de Russie préconise une prévisibilité accrue et une souplesse de long terme dans le financement du développement, ainsi qu'une conditionnalité moindre. Les formes novatrices de financement doivent compléter le financement traditionnel. Les réductions des ressources de base pour le développement tendent à entraver la capacité des entités du système des Nations Unies de réagir de manière adéquate aux besoins des pays en développement, même si l'équilibre entre le financement des activités de base et les autres financements ne doit pas être perçu comme un objectif en soi et est probablement impossible.

18. Des progrès ont été accomplis dans l'application de la résolution 64/289 de l'Assemblée. L'orateur mentionne, en particulier, la mise en place de la nouvelle entité relative aux questions liées aux femmes, qui doit pleinement rendre compte aux États membres par l'entremise du Conseil économique et social, ainsi que les nouvelles procédures régissant l'adoption de programmes communs de pays via les conseils d'administration des programmes et fonds. La délégation de la Fédération de Russie, dit l'orateur, demande instamment l'adoption d'une approche rigoureuse et objective de l'évaluation indépendante de l'initiative pilote « Unis dans l'action ».

19. L'adoption de la résolution 64/289 mène à bien le processus de consultation sur la réforme entamée en 2006, et une autre réforme devrait intervenir dans le contexte des examens quadriennaux complets des activités opérationnelles. De même, la poursuite du renforcement du système des coordonnateurs résidents passe par une approche rigoureuse et pragmatique conçue pour améliorer la transparence et la responsabilité. L'orateur espère que les rapports annuels à venir sur le sujet seront plus informatifs et plus analytiques.

20. **M. Wang Min** (Chine) dit que la délégation de la Chine salue les actions entreprises par le système des Nations Unies à l'appui de l'examen complet des activités opérationnelles de développement et de la cohérence à l'échelle du système. Toutefois, la réforme n'est pas un processus de court terme. Face à l'aggravation des difficultés mondiales, l'orateur espère que la prochaine Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement stimulera de nouveaux plans d'actions réalisables pour le développement durable à long terme.

21. Le financement voulu et approprié des activités de base constitue l'assise des activités opérationnelles et la garantie de l'appropriation des programmes par les pays. La délégation chinoise salue les mesures anticycliques prises par certains pays donateurs pour maintenir leur financement en faveur des organismes des Nations Unies, notamment une politique de financement de base intégral expérimental, en réponse à la tendance à la baisse enregistrée l'année dernière, qui a sapé la nature multilatérale et neutre des activités opérationnelles. L'orateur exhorte tous les pays donateurs à mettre en œuvre le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement selon leur capacité propre, afin d'atténuer leur dépendance excessive à quelques pays donateurs. L'efficacité de l'aide au développement dépend de l'appropriation nationale de l'aide, notamment l'alignement des programmes sur les stratégies de développement nationales. À cet égard, les organismes des Nations Unies doivent adapter leur assistance à chaque besoin particulier du pays et non imposer une solution toute faite, et les coordonnateurs résidents doivent travailler au sein des gouvernements bénéficiaires pour améliorer les résultats, en mobilisant les compétences et les technologies au niveau local.

22. Le renforcement des capacités est essentiel au développement durable à long terme et doit également

constituer un domaine prioritaire des activités opérationnelles. Le système des Nations Unies a certes réussi dans ce domaine ces dernières années, mais de grandes améliorations doivent être apportées à la cohérence des politiques et à l'appui en termes de ressources. En outre, des recommandations concernant les politiques à suivre et un appui financier doivent être fournis à la coopération Sud-Sud, qui a fortement contribué à l'institutionnalisation du renforcement des capacités. La délégation de la Chine, dit l'orateur, espère voir à l'avenir s'améliorer la communication de l'information sur la coopération Sud-Sud et le renforcement des capacités fournies par les organismes des Nations Unies, notamment les analyses de résultats, dans le rapport du Secrétaire général l'année suivante.

23. **M<sup>me</sup> Dunlop** (Brésil) dit que l'accent mis sur l'égalité des sexes au cours du débat de haut niveau a été à propos, car il coïncide avec la création d'ONU-Femmes, entité qui aidera à mieux faire connaître les activités des Nations Unies de promotion des droits des femmes. ONU-Femmes part du principe que les pays aussi bien riches que pauvres ont besoin d'une aide à la réalisation de l'égalité des sexes, et a ceci de particulier que son Conseil d'administration supervisera ses activités opérationnelles. Respectueuse de la répartition des groupes régionaux, sa structure novatrice reconnaît l'importance des contributions volontaires visant à assurer le financement prévisible de la nouvelle entité.

24. La résolution 64/289 de l'Assemblée générale a renforcé le rôle du Conseil dans la supervision des activités opérationnelles. Le Conseil est investi d'un mandat clair : accroître la cohérence du système des Nations Unies, faciliter la participation des pays en développement et améliorer la communication entre les États membres et les mécanismes de coordination des Nations Unies, tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le Conseil est également responsable de la création d'une base centrale de données sur les activités opérationnelles. En outre, le Conseil développera le concept de « masse critique » dans le contexte du financement et de l'amélioration de la légitimité des fonds d'affectation spéciale multi-donateurs et thématiques en améliorant la participation des États membres à leur gouvernance. Le financement des activités opérationnelles des Nations Unies doit être exempt de toute conditionnalité et respecter

l'appropriation et la responsabilisation par les pays. Le développement des capacités nationales doit toujours être l'objectif final.

25. La mise en œuvre de l'examen quadriennal complet avec la participation active des pays en développement est essentielle pour renforcer les activités opérationnelles de développement. Tandis que la délégation du Brésil, dit l'oratrice, salue le rôle central joué par le système des coordonnateurs résidents, la délégation estime que les pays bénéficiaires doivent avoir droit à une participation égale à la formulation des projets ainsi qu'à leur mise en œuvre. Un système des coordonnateurs résidents plus solide, notamment un réseau pour la communication entre les coordonnateurs, peut faciliter les initiatives Sud-Sud.

26. Compte tenu de l'échéance des OMD en vue, les activités opérationnelles doivent être élargies et recentrées. Le Conseil encadrera ce processus ainsi que la promotion de la cohérence entre tous les acteurs. Le Brésil attachera toujours la même importance à l'application des résolutions sur la cohérence à l'échelle du système et sur l'examen complet.

27. **M. Poretti** (Observateur de la Suisse) dit que la Suisse salue les progrès effectués dans l'application de la résolution 62/208. L'annexe au Rapport d'avancement du Secrétaire général (E/2010/70) sert d'instrument de suivi essentiel mais se borne malheureusement à l'énumération des domaines ayant enregistré des progrès sans offrir d'explications sur l'absence de progrès dans les autres domaines. En revanche, la délégation de la Suisse salue les améliorations accomplies dans les procédures du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui favorisent la programmation conjointe et permettent de mobiliser d'autres synergies au niveau opérationnel, ainsi que la possibilité pour les équipes de pays d'élaborer un plan d'action commun pour la mise en œuvre des cadres de pays en lieu et place des plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays spécifiques aux organismes.

28. La délégation de la Suisse, dit l'orateur, salue également le nouveau guide publié par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) qui propose le schéma opérationnel standard pour l'établissement des rapports aux autorités nationales sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au

développement et au renforcement de la gestion stratégique à tous les stades du cycle de programmation et pour la responsabilité mutuelle en matière de résultats de développement. Il serait également intéressant de savoir quelles mesures ont été prises, ou vont être prises, par les différents organismes pour rationaliser les procédures régissant la communication de l'information sur les résultats. L'investissement disproportionné par les équipes de pays de leurs ressources dans la communication de l'information vers leurs sièges respectifs pourrait ainsi être évité.

29. Concernant les mesures à prendre, la délégation de la Suisse recommande que le système des Nations Unies pour le développement porte une attention accrue au renforcement des capacités nationales : la Suisse salue l'intégration de l'évaluation des capacités nationales dans les procédures du PNUAD et encourage l'ONU à conduire une évaluation rigoureuse des risques et possibilités liés aux capacités de gestion des principaux partenaires d'exécution, non seulement durant la phase analytique mais également durant le cycle de programmation, ainsi qu'à adapter ses modalités opérationnelles en conséquence. Les pays de programme doivent bénéficier d'une aide, à leur demande, dans leurs initiatives de renforcement de leurs capacités, en particulier lorsque les conflits ou catastrophes naturelles ont affaibli les structures de l'État. De même, les capacités de suivi et d'évaluation du système opérationnel des Nations Unies doivent être renforcées.

30. Ainsi que l'indique le rapport du Secrétaire général, les équipes de pays n'ont pas les capacités de suivi et d'évaluation pour améliorer l'impact de leurs activités ainsi que la communication de leurs résultats. En outre, une mobilité institutionnelle accrue aidera à optimiser les capacités existantes et à améliorer la qualité des programmes. Beaucoup reste à faire, en particulier dans les situations de crise et postérieures à une crise, pour surmonter les obstacles à la mobilité et au redéploiement rapide du personnel. Il serait intéressant, dit l'orateur, de savoir si l'Accord interinstitutions sur la mobilité est mis en œuvre et de connaître le nombre d'organismes qui ont signé l'accord ainsi que les obstacles existants à son application. L'approche de la réforme doit être pragmatique et réaliste, la réforme ne constituant pas un objectif en soi mais un moyen d'améliorer les activités opérationnelles.

31. **M. Sardjana** (Observateur de l'Indonésie) dit qu'aucune solution toute faite ne peut résoudre les difficultés d'un pays en particulier et qu'une étroite coordination à tous les niveaux constitue la réponse à apporter aux objectifs de développement national. En tant que partenaire neutre et solide aussi bien pour les pays de programme que pour les pays donateurs, le système des Nations Unies apporte une contribution importante aux initiatives de développement. Les efforts déployés visant à institutionnaliser les activités opérationnelles de l'Organisation, notamment l'examen complet triennal, doivent être plus efficaces encore. L'aide aux priorités nationales doit continuer à déterminer les directives données par le Conseil économique et social sur les questions liées aux activités opérationnelles.

32. Le renforcement du rôle du système des Nations Unies exige une hausse sensible des ressources stables et prévisibles. Les ressources de base constituent l'assise des activités opérationnelles de développement. De son côté, l'ONU doit continuer d'appuyer la coopération Sud-Sud.

33. Les nouveaux obstacles au maintien des progrès sur la voie des OMD, compte tenu de la mauvaise conjoncture économique mondiale, existent également dans les pays à revenu intermédiaire. Ces difficultés sont souvent masquées car le revenu par habitant, indicateur essentiel pour déterminer la réduction de la pauvreté, ne traduit pas les vulnérabilités des pays à revenu intermédiaire. Ces pays doivent bénéficier d'une aide continue pour rester dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. L'aide au renforcement des capacités en particulier contribue à l'appropriation par les pays des programmes de développement, qui en retour consolident les compétences nationales et garantissent la viabilité une fois l'aide arrivée à son terme. En outre, le renforcement des capacités peut favoriser l'investissement intérieur et améliorer les mouvements de capitaux productifs dans les pays à revenu intermédiaire.

34. La délégation de l'Indonésie, dit l'orateur, insiste également sur le fait que le partenariat mondial que constituent les activités opérationnelles des Nations Unies doit également dépendre de l'échange des expériences avec les autres organisations internationales et régionales ainsi qu'avec les institutions financières.

35. **M<sup>me</sup> Prorok** (Ukraine) dit que le Gouvernement ukrainien salue les progrès effectués dans l'application de la résolution sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles des Nations Unies. Il est encourageant de voir plus de pays adopter l'initiative « Unis dans l'action », dans la mesure où elle accroît l'efficacité du système des Nations Unies. Les mesures entreprises pour faire avancer le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont également aidé à améliorer l'harmonisation à l'échelle du système. En outre, la délégation de l'Ukraine, dit l'oratrice, salue les réformes visant à renforcer la présence sur le terrain ainsi que les capacités de responsabilisation, y compris dans le domaine de l'administration. Toutefois, davantage peut être fait pour renforcer le système des coordonnateurs résidents, harmoniser les pratiques commerciales et accroître la capacité en ressources humaines au niveau des pays.

36. En qualité de pays de programme, l'Ukraine préconise de centrer davantage l'aide sur les priorités nationales du développement. À cet effet, les efforts visant à renouveler le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement contribueront à l'efficacité de l'action de l'ONU au niveau des pays. Le Gouvernement ukrainien, dit l'oratrice, salue la prorogation pour un an des programmes de pays gérés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui poursuivra l'alignement des activités sur les objectifs nationaux de l'Ukraine pour la période 2012-2016. La coopération avec le PNUD est essentielle aux efforts du Gouvernement ukrainien visant à réduire la pauvreté, à développer les sources d'énergies renouvelables et à protéger l'environnement. Le bureau de pays du PNUD a montré des compétences dignes d'éloge en matière de collaboration avec le Gouvernement ukrainien. De même, la participation croissante de l'UNICEF a appuyé les efforts nationaux visant à améliorer la santé infantile et à lutter contre le VIH/sida.

37. **M. Sergeev** (Observateur du Bélarus) dit que, étant donné le danger réel de voir de nombreux pays ne pas atteindre les OMD à l'horizon 2015, les activités opérationnelles des Nations Unies importent plus que jamais, ce qui nécessite un surcroît d'efforts de la part du système des Nations Unies en vue d'améliorer les ressources disponibles pour le développement et d'élargir la base des donateurs et des partenaires. La hausse de la part des ressources autres que les

ressources de base a conduit à la fragmentation du financement et à une baisse de sa prévisibilité. La délégation de l'Ukraine salue les efforts de certains donateurs, en particulier l'Union européenne, visant à accroître leurs contributions au financement du développement, mais le système des donateurs doit être revu afin de le rendre moins sélectif et plus transparent et responsable.

38. Le Bélarus salue l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système, qui sert à resserrer la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies à tous les niveaux. Il salue également les mesures adoptées pour coordonner l'action des coordonnateurs résidents, qui amélioreront la compatibilité des programmes de pays et aideront à réaliser les OMD. La délégation du Bélarus, dit l'orateur, est toutefois préoccupée par la hausse sensible des frais d'administration occasionnés par les divers programmes et organismes ainsi que par le fait que les accords d'aide normalisés sont quelque peu désuets et ne traduisent pas les pratiques actuelles. Le Bélarus privilégie également le développement d'un plus grand nombre de programmes dans le secteur de l'énergie, en particulier les formes d'énergie respectueuses de l'environnement. L'orateur exhorte également les fonds et programmes de l'ONU à mettre au point des programmes d'aide souple adaptés aux pays à revenu intermédiaire.

*La séance est levée à 18 heures.*